

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DU VAR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

7, rue Adolphe Guiol - 83000 TOULON

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DU VAR
236 BOULEVARD MARECHAL LECLERC
83000 TOULON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
TERRITORIALE DU VAR,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DU VAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note du titre II « Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels qui expose :

- Le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers
- Les sorties de concessions des ports de plaisance et de commerce et le dénouement de certaines provisions pour risques.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations comptables significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres élus.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 21 mai 2026 à Toulon

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Digitally
signed by
Lionel HATET

Lionel HATET

Associé

BILAN - ACTIF

Budget Exécuté - 31/12/2025



	Budget Exécuté 2025			Budget Exécuté 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3 323 073	1 834 534	1 488 539	1 511 622
Immobilisations corporelles hors concessions	31 896 959	20 080 025	11 816 934	10 760 973
Immobilisations corporelles mises en concession	45 290 692	28 102 019	17 188 673	19 381 020
Participations	365 500	174 312	191 188	282 844
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 234 320		1 234 320	1 220 069
Prêts	695 387		695 387	788 212
Créances immobilisées CCIR/CCIT sur engagements sociaux				
Prêts et avances interservices accordés				
Autres immobilisations financières	46 429		46 429	46 429
Immobilisations financières	2 341 636	174 312	2 167 324	2 337 553
Total de l'actif immobilisé (I)	82 852 360	50 190 890	32 661 470	33 991 168
Stocks de terrains ou d'immeubles	8 282 829	3 359 910	4 922 919	5 693 079
Autres stocks et en-cours				
Créances Clients et Comptes rattachés	5 031 171	994 623	4 036 548	2 549 200
Autres créances	1 985 817		1 985 817	1 824 453
Charges constatées d'avance	333 919		333 919	275 718
Créances	7 350 906	994 623	6 356 283	4 649 371
Valeurs mobilières de placement	6 412 684		6 412 684	10 141 127
Disponibilités	6 543 674		6 543 674	3 494 839
Total de l'actif circulant (II)	28 590 093	4 354 534	24 235 560	23 978 415
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II)	111 442 453	54 545 424	56 897 030	57 969 583

BILAN - PASSIF

Budget Exécuté - 31/12/2025



	Budget Exécuté 2025	Budget Exécuté 2024
Produits d'exploitation		
Ecart d'ouverture du premier bilan	-7 489 463	-7 489 463
Apports		
Réserves		
Report à nouveau	24 177 612	25 262 318
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 431 052	-1 084 706
Subventions d'investissement	1 712 774	1 575 309
Droit du concédant	11 289 111	12 916 200
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	31 121 086	31 179 658
Provisions pour risques	2 589 964	5 017 297
Provisions pour charges	3 940 962	3 763 610
Total des provisions (II)	6 530 927	8 780 907
Emprunts et dettes assimilées	9 144 422	8 207 882
Prêts et avances interservices reçus		
Autres dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 328 694	2 859 660
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	2 345 499	2 401 998
<i>Autres dettes</i>	3 682 667	3 927 217
Produits constatés d'avance	743 735	612 263
Total des dettes (III)	19 245 017	18 009 019
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III)	56 897 030	57 969 583

COMPTE DE RESULTAT

Budget Exécuté - 31/12/2025



	Budget Exécuté 2025 (1)	Budget Rectificatif 2025 (2)	Budget Exécuté 2024 (3)	Différence BE 25 - BR 25 (4) = (1) - (2)	Différence BE 25 - BE 24 (5) = (1) - (3)
Produits d'exploitation					
Ressource fiscale de l'exercice (CCIR / CCI France)					
Reliquats de ressource fiscale sur exercices antérieurs					
Contribution reçue des CCIR (dans les CCIT)	5 743 741	5 680 000	5 803 158	63 741	-59 416
Sous-total Ressource fiscale	5 743 741	5 680 000	5 803 158	63 741	-59 416
Ventes de marchandises	220	2 000	44 320	-1 780	-44 100
Production vendue (biens et services)	22 982 775	23 457 064	18 813 849	-474 289	4 168 926
Sous-total Chiffre d'affaires	22 982 995	23 459 064	18 858 169	-476 069	4 124 826
Production stockée	-1 061 428	-978 194	-565 615	-83 234	-495 813
Production immobilisée	298 084	247 466	133 369	50 618	164 714
Taxe d'apprentissage et financement par les OPCO	1 912 163	1 692 480	1 728 235	219 683	183 928
Subventions Union européenne	951 301	1 029 981	273 453	-78 681	677 848
Subventions Etat	181 956	171 064	156 259	10 892	25 697
Subventions Collectivités territoriales	474 018	588 799	514 613	-114 781	-40 595
Autres subventions d'exploitation	172 584	186 095	231 960	-13 511	-59 376
Quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	174 105	130 354	135 380	43 751	38 724
Sous-total Autres ressources d'origine publique	3 866 126	3 798 773	3 039 900	67 353	826 227
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions hors mises à disposition de personnel	3 750 260	126 129	1 446 914	3 624 131	2 303 346
Reprises sur provisions relatives aux mises à disposition de personnel	117 885			117 885	117 885
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 510			1 510	1 510
Mise à disposition de personnel d'une CCI à une autre CCI	102 165	40 317		61 848	102 165
Autres flux sociaux budgétaires liés à des mises à disposition de personnel entre CCI (produits)					
Mise à disposition de personnel d'une CCI à une entité liée					
Autres produits d'exploitation	185 659	44 151	107 866	141 508	77 794
Contributions inter-services reçues / Prestations inter-services (produits)					
Total des produits d'exploitation (I)	35 986 999	32 417 706	28 823 760	3 569 293	7 163 239
Charges d'exploitation					
Contribution versée aux CCIT (dans la CCIR)					
Achats de marchandises					
Variation de stocks (marchandises)			42 568		-42 568
Achats de matières premières et autres approvisionnements	144 517	399 095	257 685	-254 578	-113 168
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	-144 517	-399 095	-257 685	254 578	113 168
Sous-total Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements			42 568		-42 568
Mise à disposition de personnel d'une CCI par une autre CCI	9 904 826	10 103 995	9 572 486	-199 169	332 340
Autres flux sociaux budgétaires liés à des mises à disposition de personnel entre CCI (charges)	-40 252	10 624		-50 876	-40 252
Mise à disposition de personnel d'une CCI par une entité liée					
Autres achats et charges externes (hors mises à disposition de personnel)	9 770 853	11 359 937	7 919 397	-1 589 084	1 851 456
Sous-total Autres achats et charges externes	19 635 427	21 474 556	17 491 882	-1 839 129	2 143 544
Impôts, taxes et versements assimilés (non assis sur les salaires)	570 884	648 271	634 019	-77 387	-63 134
Salaires	5 046 840	5 027 563	4 979 261	19 277	67 579
Cotisations sociales	2 587 928	2 587 158	2 542 035	770	45 893
Impôts et taxes assis sur les salaires	199 720	221 569	265 910	-21 849	-66 191
Sous-total Masse salariale	7 834 488	7 836 290	7 787 207	-1 802	47 281
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 214 335	1 204 439	1 248 174	9 896	-33 839
Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	302 386	158 839	116 813	143 547	185 573
Sous-total Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 516 721	1 363 278	1 364 987	153 443	151 734
Dotations aux provisions pour risques et charges hors mises à disposition de personnel	728 432	514 372	800 725	214 060	-72 293
Dotations aux provisions pour risques et charges relatives aux mises à disposition de personnel	174 441			174 441	174 441
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 823 066	53 573		1 769 493	1 823 066
Autres charges	1 743 878	110 489	141 947	1 633 389	1 601 931
Contributions inter-services versées / Prestations inter-services (charges)					
Total des charges d'exploitation (II)	34 027 338	32 000 829	28 263 335	2 026 509	5 764 003
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 959 661	416 877	560 425	1 542 784	1 399 236

COMPTE DE RESULTAT

Budget Exécuté - 31/12/2025



	Budget Exécuté 2025 (1)	Budget Rectificatif 2025 (2)	Budget Exécuté 2024 (3)	Différence BE 25 - BR 25 (4) = (1) - (2)	Différence BE 25 - BE 24 (5) = (1) - (3)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés	937		22 121	937	-21 183
Reprises sur dépréciations et provisions financières	24 500	24 500			24 500
Produits des cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	250 449	212 500	448 911	37 949	-198 462
Total des produits financiers (V)	275 886	237 000	471 032	38 886	-195 146
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	100 906	173 766	1 448 934	-72 860	-1 348 028
Intérêts et charges assimilées	210 789	122 859	139 434	87 930	71 355
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					
Total des charges financières (VI)	311 695	296 625	1 588 367	15 070	-1 276 673
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-35 809	-59 625	-1 117 336	23 816	1 081 527
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	1 923 852	357 252	-556 911	1 566 600	2 480 763
Produits exceptionnels					
Produits des cessions exceptionnelles d'immobilisations			9 587 029		-9 587 029
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles		2 548 917		-2 548 917	
Autres produits exceptionnels			334 716		-334 716
Total des produits exceptionnels (VII)		2 548 917	9 921 744	-2 548 917	-9 921 744
Charges exceptionnelles					
Valeurs comptables des cessions exceptionnelles d'immobilisations			9 587 029		-9 587 029
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles	340 102			340 102	340 102
Autres charges exceptionnelles	22 837	2 643 891	852 889	-2 621 054	-830 052
Total des charges exceptionnelles (VIII)	362 939	2 643 891	10 439 918	-2 280 952	-10 076 979
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-362 939	-94 974	-518 174	-267 965	155 234
Impôts sur les bénéfices (IX)	129 860	5 750	9 621	124 110	120 239
Total des produits (I+III+V+VII)	36 262 885	35 203 623	39 216 536	1 059 262	-2 953 651
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	34 831 832	34 947 095	40 301 242	-115 263	-5 469 409
BENEFICE OU PERTE	1 431 052	256 528	-1 084 706	1 174 524	2 515 758

Annexe aux comptes annuels

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Trésorier, examinés par la Commission des Finances le 18 mai 2026 et soumis à l'Assemblée Générale du 28 mai 2026. Ils sont organisés comme suit :

I.	Présentation de la CCI du Var	6
II.	Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice	8
III.	Principes, règles et méthodes comptables.....	10
IV.	Notes sur le bilan et le compte de résultat et autres informations	16
V.	Engagements financiers et informations en matière de crédit bail.....	30
VI.	Autres Informations.....	32



I. Présentation de la CCI du Var

La CCI du Var est un établissement public administratif. Afin de se conformer aux règles de la circulaire 1111, la comptabilité est subdivisée en 3 services principaux correspondant aux activités principales de la CCI du Var :

- Appui et représentation des entreprises et des territoires,
- Formation/emploi dont 1 service secondaire Apprentissage,
- Gestion d'équipements comportant 5 services secondaires :
 - o DSP : concession maritime Toulon Commerce et concession maritime Toulon Plaisance
 - o Hors DSP : Palais du Commerce et de la Mer, Aménagement et Autres infrastructures

A. Appui et représentation des entreprises et des territoires

Ce service est chargé de l'animation économique ainsi que de toutes les activités de communication, administratives, juridiques et financières de la CCI du Var. Cette activité est répartie sur plusieurs zones géographiques :

- Le Siège,
- Les agences : La Garde, Brignoles, Draguignan, Saint-Raphaël et Signes

B. Formation/Emploi

La CCI du Var a la charge des enseignements sous diverses formes de formations continues, initiales ou en alternance postbac.

Le Campus universitaire de la Grande Tourrache à TOULON, comprend :

- Le centre de Formation Continue ou CAPFORMA, également situé à St Raphaël et à Draguignan, propose des formations en alternance de BAC à BAC +5 et des formations tout au long de la vie avec différents dispositifs (*Plan de formation, CPF, CIF, VAE, Professionnalisation, partenariats*)
- Le lycée (DNM des métiers d'art et du design, BTS comptable)
- Le service d'hébergement pour les étudiants

Depuis la réforme introduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les entreprises ne peuvent plus affecter en numéraire leur taxe d'apprentissage aux centres de formation d'apprentis (CFA). La CCI du Var a choisi de créer son propre CFA sous la dénomination CAPFORMA.

Depuis janvier 2020, le CFA est financé au contrat par les OPCO selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles, ce qui permet une visibilité des produits à percevoir.

C. Gestion d'Équipements hors DSP



Palais du Commerce et de la Mer

La CCI du Var est propriétaire d'un bâtiment destiné à la gestion d'espaces événementiels au Palais du Commerce et de la Mer à Toulon. Le bâtiment se compose de 2 niveaux : au rez-de-chaussée, un vaste espace modulable de 630 m² pouvant recevoir jusqu'à 600 places, à l'étage, un espace de 185 m² pouvant accueillir 12 places.

Aménagements

La CCI du Var ayant pour vocation d'aider au développement de l'activité économique du département du Var, s'est positionnée en aménageur de zones d'entreprises.

La **Zone de SIGNES**, zone d'entreprises en exonération fiscale de 10 ans pour les entreprises ayant droit d'une superficie de 185 Hectares, (exonération terminée le 31 Juillet 1992) est toujours en cours au 31 décembre 2025.

Autres infrastructures

Ce service enregistre les opérations suivantes :

- Gestion d'immeubles loués : Atelier relais Toulon-Est, local Bastide Verte, Centre-vie de Signes, les Régates, locaux loués à Draguignan, Saint-Raphaël et Six-fours, location sur le site de la Grande Tourrache d'un bâtiment à l'Ecole de l'E2C
- Gestion de parkings loués à Toulon - immeuble la Voile Blanche,
- Autres prestations n'entrant pas dans le champ régalién.

Sont également inscrits à l'actif patrimonial des terrains sur le site de la Grande Tourrache (ex-terrains de sport).

D. Gestion d'équipements DSP – Concessions portuaires

La CCI du Var gèrait deux concessions portuaires :



La Concession du Port de Toulon Commerce

Le port de Toulon Commerce est exploité en concession d'outillage public et de terre-pleins consentie par un arrêté ministériel du 24 janvier 1956 et les avenants des 2 juillet 1971, 24 octobre 1973, 10 mars 1981, et 12 juin 1990.

Durée de la concession : 50 ans à partir du 24 janvier 1956, prorogée au 31 décembre 2025, puis transférée à la Société Portuaire Toulon-La Seyne à compter du 01/01/2026.

Particularités : cette concession comprend les ports de Toulon Centre, la Seyne-Brégaillon, la zone industrialo-portuaire de Brégaillon, la zone d'entreprises de Brégaillon, le parking Port Marchand, le parking Avenue Infanterie de Marine, le Môle d'armement.

La Concession du Port Toulon Plaisance a été restituée au 31.12.2023

Le contrat de concession précité qui liait la CCIV et la Métropole Toulon Provence Méditerranée permettant la réalisation et l'exploitation des aménagements pour la navigation de plaisance a pris fin en date du 31/12/2023.

La liquidation des comptes débute sur l'exercice 2024 et s'est poursuivie sur 2025, une partie des éléments nécessaires à cet arrêté n'étant pas encore connue.

II. Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

A. NOUVEAUX ETATS FINANCIERS



Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022. La première application obligatoire de ce dernier règlement est pour les exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Changements comptables

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
- Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Autres produits », rattaché au résultat d'exploitation conformément au cadre O.B.C.F.

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement a comme impact significatif sur les comptes clos au 31 décembre 2025 :

- 1.8 M€ de résultat de VNC d'immobilisations cédées comptabilisé en résultat exploitation alors qu'avec l'ancien règlement il aurait été comptabilisé en résultat exceptionnel ;
- De même, les reprises de provisions pour le GIP GPF1 et le parking TCA ont été comptabilisées en résultat d'exploitation pour 3 M€, alors qu'elles avaient été dotées en exceptionnel.
- La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est classée en résultat d'exploitation pour 174 K€ et non plus présentée en résultat exceptionnel ;
- À la suite de la suppression des transferts de charges :
 - o Les remboursements de frais de personnel ont été comptabilisés pour 102 k€ au crédit des charges de personnel en 2025 ;

B. PROVISION POUR RISQUE

GIP GPF1

La CCIV est membre du groupement d'intérêt public (GIP) Grand Prix de France du Castellet, par convention constitutive signée en date du 16 décembre 2016. Le GIP étant devenu sans objet compte tenu de la fin du Grand Prix, ses membres ont décidé de clôturer les comptes et de répartir la quote-part de déficit affecté à chaque membre. La dissolution du groupement d'intérêt public Grand Prix de France – Le Castellet a été prononcé, en application de l'article 116 de la Loi du 17 mars 2011, par arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2024, la personnalité juridique du groupement subsistant pour les besoins de la liquidation. Dans ce contexte, la CCIV avait inscrit à fin 2023 une provision exceptionnelle complémentaire portant la provision totale inscrite au bilan de la CCIV à 1.278.000 €. Ce montant correspond à la quote-part de la CCIV au déficit du GIP à fin 2024.

Le liquidateur a procédé à deux appels de fonds en mars et septembre 2025 pour un montant total de 464.818 €, versés sur 2025. De plus, le procès-verbal du conseil d'administration du GIP du 25 novembre 2025 fait apparaître un décompte final des sommes appelées pour 1.061.362 € supplémentaires, qui ont été versées en janvier 2026. Ce montant a été intégré au titre de 2025 en charges à payer et la provision reprise dans son intégralité.

Parking TCA

Une provision de 1.731.000 € avait été constituée en 2021 sur la concession des ports de Commerce pour faire face au risque d'abandon du projet de parking. Le projet ayant été définitivement abandonné sans espoir de valoriser les immobilisations en cours constituées pour les études et l'avant-projet, la provision comme les immobilisations en cours ont été reprises sur 2025, sans impact sur le compte de résultat.

C. SORTIE DE CONCESSION EMTC

Le contrat de concession qui liait la CCI du Var et la Métropole Toulon Provence Méditerranée permettant la réalisation et l'exploitation des Ports de Commerce arrivait à échéance le 31 décembre 2025. Ce contrat a été prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2026 mais transféré à la Société Portuaire Toulon – La Seyne dont la CCI est actionnaire à 25% avec MTPM, le Département du Var et la Région PACA.

Les opérations liées au transfert de concession seront intégralement impactées sur l'exercice 2026. Sur 2025 ne sont pris en compte que les éléments liés à la constitution de la Société Portuaire en elle-même, tels que frais de conseil ou prise de participation.



D. SORTIE DE CONCESSION EMTD

Le contrat de concession qui liait la CCI du Var et la Métropole Toulon Provence Méditerranée permettant la réalisation et l'exploitation des aménagements pour la navigation de plaisance est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

A cette échéance :

- le concédant a repris en régie directe le port de Saint-Louis du Mourillon. Les modalités matérielles et financières de reprise sont définies par la convention de transition de l'exploitation du port de Saint-Louis du Mourillon signée en date du 12/03/2024.

- les autres ports de plaisance ont fait l'objet d'une procédure de Délégation de Service Public, au terme de laquelle la Société PORTELLO, lauréate, a été nommée attributaire de la concession à compter du 01/01/2024. Les opérations matérielles et financières de transition sont encadrées d'une part par un protocole tripartite (12/03/24) de transfert relatif à la concession Plaisance entre l'autorité concédante la métropole TPM, la CCIV et le nouveau concessionnaire la SAS PORTELLO et d'autre part par un protocole bipartite (12/03/24) entre l'autorité concédante la Métropole TPM et la CCIV, relatif au bilan de clôture de la concession plaisance.

Une dette d'un montant de 590.000 € au titre de la rémunération du concessionnaire a été inscrite en charges exceptionnelles dans les comptes de la concession Plaisance au 31/12/2023. Cette dette trouvait sa contrepartie en créance dans le Service Divers en produits exceptionnels.

La liquidation des comptes a débuté sur l'exercice 2024 et se poursuit sur 2025. Les derniers éléments seront soldés sur 2026.

III. Principes, règles et méthodes comptables

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var établit les comptes annuels :

- conformément à l'article R712-19 du code de commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 (homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023), visant à moderniser les états financiers, applicable à compter de l'exercice 2025,
- conformément aux dispositions du Cadre d'Organisation Budgétaire et Comptable des CCI, et notamment la norme 4.12 relative aux comptes exécutés,
- conformément à la circulaire du 20 novembre 2008 organisant la dématérialisation des éléments budgétaires du réseau des CCI,
- conformément aux nouveaux textes applicables du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, notamment le Code de Commerce et les modifications apportées par la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 et par Décret n°2010-1463 du 1^{er} décembre 2010,

L'établissement des comptes a été établi selon le calendrier de la LOI PACTE (article R.712-15) qui impose un vote des comptes exécutés avant le 31 mai.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Des règles et méthodes comptables spécifiques s'appliquent suivant les activités.

A. RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX CONCESSIONS PORTUAIRES



Principe général

La CCI du Var gère en tant que concessionnaire de service public, les installations portuaires faisant partie du domaine propre de l'État ou des collectivités locales. Ces installations ont été financées soit en totalité, soit en partie par le concessionnaire.

- 1) Les installations financées en totalité par le concessionnaire ont été acquises depuis le début du contrat de concession et figurent à l'actif du bilan au poste immobilisations corporelles. Elles font l'objet notamment d'un amortissement financier (encore appelé amortissement de caducité) calculé sur la durée restant à courir du contrat de concession. En ce qui concerne les immobilisations renouvelables, seul le premier bien acquis fait l'objet d'un tel amortissement. Ces amortissements financiers sont inscrits au passif du bilan au crédit du compte droits du concédant pour bien marquer qu'ils ne constatent pas une dépréciation.
- 2) Les installations financées en partie par le concessionnaire l'ont été pour le reste à la charge de l'État, le concédant. Seules les participations financières du concessionnaire relatives à l'acquisition de ces équipements sont inscrites à l'actif du bilan au poste immobilisations incorporelles (compte "fonds de concours"). L'amortissement de ces participations se fait en général sur la même durée d'amortissement que les emprunts ayant concouru à leur financement.
- 3) Les droits relatifs aux différents contrats de concessions conclus sans flux financier et les installations financées par le concédant sont inclus dans le droit d'exploiter le service public constaté à la signature du contrat de concession. Ils ne donnent lieu à aucune valorisation et n'apparaissent pas en tant que tels à l'actif du bilan conformément aux préconisations du rapport de la Commission "Concessions" du Conseil National de la Comptabilité.

Immobilisations

Les immobilisations mises dans la concession par le concessionnaire, à savoir la CCI du Var, font l'objet d'un enregistrement comptable en classe 22, conformément au plan comptable général, et suivant le principe du coût historique.

Amortissements

Les amortissements pratiqués, conformément au plan comptable général sont de deux types :

- Les amortissements pour dépréciation
- Les amortissements de caducité.

a. Amortissements pour dépréciation

Ils sont pratiqués sur la durée de vie probable d'utilisation des biens, et selon le mode linéaire, à savoir :

Enrochements, quais, terres pleins	40 ans
Routes, hangars, voies	30 ans
Gares maritimes, entrepôts	25 ans
Constructions légères, Grues légères	20 ans
Appontements flottants	15 ans
Aménagements	10 ans

Le calcul des amortissements prorata temporis est appliqué.

Selon la nature de ces immobilisations renouvelables ou non renouvelables, la dotation de l'exercice fait l'objet d'un traitement comptable distinct.

Amortissements des immobilisations renouvelables

Sont concernées principalement les immobilisations dont la date de renouvellement intervient au cours de la concession.

La dotation aux amortissements de ces immobilisations constitue une charge pour la concession et est comptabilisée en charges dans le compte de résultat.

Amortissements des immobilisations non renouvelables

Sont concernées principalement les immobilisations dont la date de renouvellement est postérieure à la date de fin de concession.

La dotation aux amortissements de ces immobilisations est comptabilisée au débit du compte du concédant et n'affecte donc pas le résultat de la concession.



b. Amortissements de caducité

Ces amortissements sont calculés sur le coût des immobilisations après déduction le cas échéant des subventions d'investissement reçues, et ce sur la durée restant à courir jusqu'à la fin de la concession.

Ces amortissements s'appliquent sur les biens de retour. Ils sont calculés sur le coût des immobilisations après déduction le cas échéant des subventions d'investissement reçues, et ce sur la durée restant à courir du contrat. Les traitements comptables relatifs aux actifs immobilisés – biens de retour – doivent permettre de s'assurer que la « valeur nette comptable des biens remis gratuitement » au concédant au terme de la concession soit d'un montant égal au « droit du concédant », permettant un équilibre actif-passif.

Les dotations aux amortissements de caducité, sont conformément au plan comptable, comptabilisées en charges financières par le crédit du compte "droits du concédant".

Provisions pour renouvellement des immobilisations

Dans le cadre de ses obligations contractuelles de concessionnaire, la CCI du Var prend à sa charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat des immobilisations du domaine concédé dont elle assure la gestion. A ce titre le concessionnaire est autorisé à comptabiliser une provision pour renouvellement destinée à couvrir l'écart entre la valeur de remplacement et la valeur comptable de l'installation.

Lors du remplacement des installations financées en totalité à l'origine par le concessionnaire, la provision pour renouvellement correspondante est virée au compte "Droits du concédant".

Provisions pour Grosses réparations

Les provisions pour grosses réparations constatées et inscrites au passif du bilan font l'objet d'un programme pluriannuel révisé chaque année

B. RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX AMÉNAGEMENTS DES ZONES D'ENTREPRISES

La comptabilisation des zones d'aménagement est effectuée en fonction de chaque site géographique.

Les charges relatives aux travaux d'études et d'aménagement de ces zones sont comptabilisées selon la méthode de l'inventaire permanent. Les stocks et encours de production enregistrent toutes les dépenses concourant à la réalisation de la zone.

Le fait générateur du dégagement de la marge est la signature de l'acte authentique de vente du terrain sur la base d'un coût de revient tenant compte des dépenses réalisées.

Enfin, il est à rappeler que, jusqu'à fin 1992, les frais financiers externes étaient inclus dans les en-cours de production jusqu'à leur achèvement ; puis l'ensemble des emprunts a été remboursé par anticipation.

Des avances du Service Appui et représentation des entreprises et territoires ont été consenties. Il n'est pas appliqué de frais financiers sur les sommes ainsi mises à disposition. Cette avance est remboursée chaque année à hauteur des résultats dégagés.

Pour la zone de Signes, le montant de ces frais représente à fin 2025 la somme de 13,3 M€ non intégrée dans les comptes.

Information relative au retraitement comptable des travaux primaires de la zone de Signes à compter de l'exercice 1995

Ces travaux primaires d'un montant de 6,2 M€ devant, par convention en date du 6 octobre 1989, être vendus à la Mairie de Signes, avaient été comptablement considérés comme un lot destiné à la vente et n'avaient donc pas été répartis dans le prix de revient des lots de terrains, mais avaient fait en revanche l'objet d'une dépréciation à 100 % en raison des difficultés nées de l'application de cette convention.

En 1995, il est apparu que cette convention ne recevrait jamais d'application. Au contraire, lesdits travaux primaires ont été remis gratuitement à la Mairie de Signes en 1997.

De fait, depuis 1995, conformément à la doctrine comptable, le coût de ces travaux primaires soit 6,2 M€ a été réparti au prorata des surfaces sur l'ensemble des lots commercialisables de la zone de Signes.

Valorisation des terrains de la zone de Signes

La durée de cette opération d'aménagement confère aux documents prévisionnels un caractère incertain quant aux coûts de réalisation, aux prix de vente et au rythme des ventes des terrains.

Notre compagnie consulaire a rencontré de graves difficultés de commercialisation entre 1992 et 2000, engendrant une incertitude importante quant aux possibilités et aux prix de réalisation des terrains de Signes.

Pour tenir compte des difficultés de commercialisation, la CCI du Var a procédé depuis le 1er janvier 1992 à une dépréciation progressive de la valeur de ces terrains.

En 1996, afin de clarifier la présentation de la valeur nette des stocks de la zone de Signes, il a été décidé de modifier les modalités d'évaluation de la dépréciation. C'est ainsi que les provisions figurant au passif au titre des pertes à terminaison (4,8 M€) et des travaux internes à réaliser (0,7 M€) ont fait l'objet d'une reprise pour compléter la provision pour dépréciation.



Chaque parcelle de la zone de Signes fait l'objet d'une analyse individuelle et un ajustement de la provision pour dépréciation est pratiqué en fonction de l'intérêt commercial de chacune d'elles. Au 31/12/2025, la provision pour dépréciation est ramenée à 3,3 M€ conduisant à une valeur nette globale de 4.9 M€, et à un montant de 8,21 € au m² en moyenne.

Depuis 2012, les prix des terrains s'établissaient entre 35 et 50 € HT/m² avec un prix plancher de 30€HT/m².

En 2018, l'Assemblée Générale a décidé un principe de réévaluation annuelle des parcelles commercialisées sur le Parc d'activités de Signes.

Pour 2025, les tarifs s'établissent entre 50 et 67 € HT/m². Toutefois, il est proposé en raison des caractéristiques de certains lots, une tarification adaptée pour certaines parcelles.

Au titre de 2025, les ventes de terrains sur la zone de Signes s'élèvent à 4 604 k€ HT pour 83 935 m².

C. RÈGLES SPÉCIFIQUES À L'ENSEMBLE DE LA CCI DU VAR À L'EXCEPTION DES CONCESSIONS PORTUAIRES

Le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est obligatoire depuis le 1er janvier 2005.

Ces nouvelles modalités sont appliquées depuis l'exercice 2005.

Sur les deux méthodes possibles à savoir la reconstitution du coût historique amorti ou la réallocation des valeurs nettes comptables, la CCI du Var a choisi d'appliquer la seconde.

En effet, compte tenu de l'ancienneté de la propriété de certains bâtiments, la reconstitution du coût historique s'est avérée impossible.

Par ailleurs, les concessions étant exclues du périmètre du CRC 2002-10, seuls les services budgétaires suivants ont été traités :

- Appui aux entreprises et territoires
- Formation/Emploi
- Palais du Commerce et de la Mer
- Aménagements
- Autres infrastructures



Après analyse des éléments significatifs, seuls les bâtiments ont fait l'objet d'un retraitement.

Les bâtiments ont été regroupés en trois grandes catégories :

- bâtiments administratifs
- locaux d'activités
- aménagements extérieurs

Pour chacune de ces catégories les composants ont été définis en tenant compte de données techniques internes et en faisant référence à des organismes spécialisés.

Le tableau ci-après définit pour chaque catégorie d'immeuble les composants retenus et la durée d'amortissement :

	Bâtiments administratifs	Locaux d'activités			
		Construction de type « préfabriqué »	Construction « en dur »	Construction ancienne en pierre	Aérogare
Gros œuvre	40 ans	25 à 40 ans	40 ans	50 ans	40 ans
Couverture façade, étanchéité, menuiserie, vitrage	30 ans	20 à 25 ans	30 ans	25 ans	30 ans
IGT	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Agencement décoration	15 ans	10 ans	15 ans	10 ans	15 ans
Mise en sécurité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 à 15 ans

	Autres aménagements extérieurs
V.R.D.	15 ans
Parking voies de circulation	15 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Agencement décoration	15 ans
Mise en sécurité	10 ans

Lorsque la valeur du terrain incluse dans le prix de l'immobilisation ne faisait pas l'objet d'une valorisation dans l'acte d'achat, il a été évalué à 10 % de la valeur de l'immobilisation.

Les composants significatifs ainsi identifiés ont fait l'objet d'une comptabilisation séparée et ont été amortis pour la valeur restant à amortir en fonction des nouvelles durées définies.

E. RÈGLES COMMUNES À TOUS LES SERVICES BUDGETAIRES



Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque catégorie d'immobilisations (hors immeubles), la durée d'amortissement retenue :

Logiciel et Brevet	1 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Mobilier et matériel de restauration	5 à 10 ans
Matériel de bureau et Informatique, téléphonie, audiovisuel	3 à 5 ans
Matériel de protection, hygiène et sécurité	5 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres, sont évalués à leur coût d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode "premier entré-premier sorti".

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale.

Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La méthode d'évaluation retenue est la valeur mathématique de l'action, calculée sur la situation nette déduction faite des subventions d'équipement.

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu, considération étant prise notamment de l'ancienneté de la créance et de la situation financière de la contrepartie afin de définir le pourcentage de dépréciation à appliquer.

Provisions pour risques et charges

Les provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux ou actions de réclamation de la part des tiers.

La CCI du Var applique la comptabilisation des engagements retraite et avantages similaires conformément à la recommandation 03/01 du 1^{er} avril 2003 du CNC.

Les provisions sont affectées aux différents services.



Frais financiers internes

Les produits et frais financiers internes sont calculés seulement pour les services à caractère industriel et commercial.

IV. Notes sur le bilan et le compte de résultat et autres informations

A. TAXE POUR FRAIS DE CCI

Depuis le 1^{er} janvier 2011, un nouveau dispositif a été mis en place et la ressource fiscale nette est directement reversée à la CCI du Var par la CCIR.

TCCI Nette (besoins propres) au titre de l'exercice 2025 : 5 743 741 €

B. PRINCIPALES VALEURS PAR SERVICE PRINCIPAL, DSP et hors DSP

exprimé en euros

	Appui Entreprises et Territoire	Formation/ Emploi	Gestion d'équipements Hors DSP	Gestion d'équipements DSP Ports	CCITV
Chiffre d'affaires	1 019 103	1 496 003	5 118 476	15 349 413	22 982 995
Résultat net comptable	-1 484 745	-895 428	2 172 938	1 638 287	1 431 052
Capacité d'autofinancement	-2 286 442	-551 642	2 447 402	2 437 143	2 046 461
Emprunts souscrits		534 000		851 800	1 385 800
Fonds de roulement net affecté				7 765 125	7 765 125
Fonds de roulement net non affecté	6 369 840				6 369 840
Fonds de roulement net global					14 134 965

Le fonds de roulement net global est en augmentation de 0,9 M€ par rapport à 2024.

La trésorerie nette est de 13,0 M€ et l'endettement de 9 M€.

Le résultat budgétaire est excédentaire de 0,9 M€.

C. AMÉNAGEMENTS



Signes

Stocks de terrains	599 503 m ²
Valeur d'actif avant provision	8 252 532 €
Valeur d'actif après provision	4 922 919 €

Avances du Service Appui et représentation des entreprises et territoires à la zone de Signes

	Solde au 31/12/24	Versements	Remboursements	Solde au 31/12/25
Signes	301 878		301 878	0

D. ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS

Ports

	Toulon Commerce	Toulon Plaisance
Chiffre d'affaires	15 355 989	-6 576
Résultat net comptable	1 655 694	-17 407
Capacité d'autofinancement	2 521 192	-84 050
Emprunts souscrits	851 800	0
Investissements	1 167 431	79 757
Trésorerie	9 715 100	1 832 804
Fonds de roulement net	6 740 856	1 167 396

Toulon Commerce

La CAF est en augmentation de 1 156 k€ et le résultat comptable en augmentation de 1 304 k€ par rapport à 2024.

Les investissements 2025 s'élèvent à 1 167 k€.

Le fonds de roulement net augmente de 1 458 k€ et la trésorerie augmente de 1 876 k€ par rapport à 2025.

Toulon Plaisance

La CAF est en augmentation de 228 k€ par rapport à 2024.

Les investissements 2025 s'élèvent à 80 k€, correspondant à une régularisation des immobilisations.

Le fonds de roulement net est en diminution de 115 k€ et la trésorerie est en diminution de 783 k€ par rapport à 2024.



E. ACTIF IMMOBILISÉ - VALEURS BRUTES

	VALEUR BRUTE AU 31/12/2024	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS			VALEUR BRUTE AU 31/12/2025
		Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	Mise au Rebut	
Immobilisations incorporelles	3 256 561	11 280	58 222			2 990	3 323 073
Frais d'établissement							
Frais de recherche et de développement							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires							
Fonds commercial							
Autres, immobilisations incorporelles en cours	3 256 561	11 280	58 222			2 990	3 323 073
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles	78 821 998	3 405 949	538 980	4 086	597 202	4 977 988	77 187 651
Terrains	1 126 252				119 315		1 006 937
Constructions	24 266 817	580 806			29 829	884 089	23 933 706
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	92 186	3 114				829	94 471
Autres	4 332 790	174 839	20 351	4 086		12 064	4 511 830
Immobilisations corporelles en cours	3 279 782	1 811 877			448 058	1 788 065	2 855 535
Immobilisations mises en concession	45 724 171	835 313	518 629			2 292 941	44 785 171
Avances et acomptes							
Immobilisations financières	2 435 459	32 313		101 637		24 500	2 341 636
Participations	380 750	9 250				24 500	365 500
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés	1 220 069	14 251					1 234 320
Prêts	788 212	8 812		101 637			695 387
Autres	46 429						46 429
TOTAL	84 514 018	3 449 543	597 202	105 723	597 202	5 005 478	82 852 360



F. ACTIF IMMOBILISÉ – AMORTISSEMENTS

	VALEUR BRUTE AU 31/12/2024	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE		DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE		VALEUR BRUTE AU 31/12/2025
		Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles	1 744 938	92 586			2 990	1 834 534
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial						
Autres, immobilisations incorporelles en cours	1 744 938	92 586			2 990	1 834 534
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	48 680 005	2 711 855		4 086	3 205 731	48 182 044
Terrains						
Constructions	16 190 423	846 748			884 089	16 153 083
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	73 007	13 462			829	85 641
Autres	3 613 457	243 995		4 086	12 064	3 841 302
Immobilisations corporelles en cours						
Immobilisations mises en concession	28 803 119	1 607 649			2 308 749	28 102 019
Avances et acomptes						
Immobilisations financières	97 906		100 906		24 500	174 312
Participations	97 906		100 906		24 500	174 312
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Prêts						
Autres						
TOTAL	50 522 850	2 804 441	100 906	4 086	3 233 221	50 190 890



G. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations à plus de 10%

exprimé en euros

Intitulé	Montant participation	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Résultats du dernier exercice connu	Chiffre d'Affaires
Participations détenues à plus de 50%						
NEANT						
Participations détenues entre 10 et 50%						
SAEM BGO FIRST	100 906	480 519	3 490 474	21,00%	28 685	263 960
SCI CHALUCET	4 319	10 000	2 220 763	43,19%	96 617	
SOCIETE PORTS DE TOULON LA SEYNE	9 250	37 000		25,00%	N.A.	N.A.

Derniers chiffres connus



Détail des participations

exprimé en euros

	Valeur acquisition en €	Diminutions en € au 31/12/2025	Valeur nette en € au 31/12/2025
Participations étrangères	NEANT	NEANT	NEANT
Participations françaises	390 000	24 500	365 500
SEM BANDOL	35 625		35 625
SAMETO	7 622		7 622
I A D	56 406		56 406
SOMUPACA	65 249		65 249
SEMEXVAL	39 000		39 000
SAEM BGO FIRST	100 906		100 906
S.A.S. CCI.fr	2 373		2 373
SEMAGEST	15 250		15 250
SEML ROQUEBRUNE SUR ARGENS	7 000		7 000
FREJUS AMENAGEMENT	10 000		10 000
SCI CHALUCET	4 319		4 319
HYNOMED ¹	24 500	24 500	0
GIE CCI FINANCE	12 500		12 500
SOCIETE PORTS DE TOULON LA SEYNE	9 250		9 250
	390 000	24 500	365 500

¹ Titres sortis suite liquidation

Provisions pour dépréciation des titres

exprimé en euros

	Montant en € au 31/12/2024	Dotations en € 2025	Reprises en € 2025	Montant en € au 31/12/2025
Provision pour dépréciation des titres de participation	97 906	100 906	24 500	174 312
I A D	56 406			56 406
BGO FIRST	0	100 906		100 906
SEML ROQUEBRUNE SUR ARGENS	7 000			7 000
FREJUS AMENAGEMENT	10 000			10 000
HYNOMED ¹	24 500		24 500	0

¹ Titres sortis suite liquidation



H. Informations relatives aux entités liées à la CCIV sans contrôle exclusif

Dénomination	Structure juridique	Part détenue (1)	Principaux partenaires	Capitaux propres	Résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires (2)	Contributions de la CCIV pour l'exercice	En cours emprunts cautionnés par CCIV
GIE CCI FINANCES	GIE	1,61 % des droits de vote	CCI Paris IDF CCINice CA CCI Seine Estuaire CCI Bordeaux Gironde CCI Rouen Métrop. CCI Seine et Marne CCI Essone Cci Portes Normandie	1 083 k€	308 k€	2 970 k€	40 k€	0 k€
GIP F1	G.I.P.	3,969% des droits de vote	RSPACA MTPM CDV MNCA MAMP CDBR CCIR CASSB	en cours de liquidation			0 k€	0 k€

(1) En % et en montant

(2) Ou, à défaut, total des produits

RSPACA : Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

MTPM : Métropole Toulon Provence Méditerranée

CDV : Département du Var

MNCA : Métropole Nice Côte d'Azur

MAMP : Métropole Aix Marseille Provence

CDBR : Département des Bouches du Rhône

CCIR : CCI Provence Alpes Côte d'Azur

CASSB : Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

I. STOCKS

Etats des stocks de terrains au 31/12/2025

exprimé en euros

ETAT DES STOCKS DE TERRAINS AU 31 DECEMBRE 2025						
ZONES	SURFACE EN M²					VALEUR D'ACTIF €
	au 31/12/2024	AJUSTEMENT GEOMETRE	ACQUISITIONS	VENTES	au 31/12/2025	
Parc d'activités des Playes – Six Fours	30 297				30 297	30 297
Provision pour dépréciation de stocks						30 297
Sous total Six Fours						0
Parc d'activités de Signes	683 438			83 935	599 503	8 252 532
Provision pour dépréciation de stocks						3 329 613
Sous total Signes						4 922 919
	713 735	0	0	83 935	629 800	4 922 919

Etats des stocks de marchandises au 31/12/2025

ETAT DES STOCKS DE MARCHANDISES AU 31 DECEMBRE 2025						
STATION AVITAILLEMENT TOULON VIEILLE DARSE	VOLUME EN L					VALEUR D'ACTIF €
	AU 31/12/2024	ACQUISITIONS	VENTES	ECART SUR STOCKS	AU 31/12/2025	
	ETAT NEANT					
	0		0	0	0	0



J. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été déterminée selon la méthode "premier entré- premier sorti.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été déterminée selon la méthode "premier entré- premier sorti.

K. ETAT DES CREANCES

exprimé en euros

	Valeur brute en € de la fin de l'exercice 2025	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	741 816	97 063	644 753
Prêts	695 387	50 634	644 753
Autres immobilisations financières	46 429	46 429	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	7 350 906	7 350 906	
Clients douteux ou litigieux	637 333	637 333	
Autres créances clients	4 393 838	4 393 838	
Personnel et comptes rattachés	7 858	7 858	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 845	15 845	
Etat et autres collectivité			
Impôt sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	235 667	235 667	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers (dont subventions)	1 697 594	1 697 594	
Débiteurs divers	28 852	28 852	
Charges constatées d'avance	333 919	333 919	
	8 092 722	7 447 969	644 753

L. ETAT DES DETTES



exprimé en euros

	Valeur brute en € de la fin de l'exercice 2025	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 117 948	977 266	7 140 682
Emprunts et dettes financières divers	1 026 474	1 026 474	
Avances et acomptes reçus sur commande	58 245	58 245	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 328 694	3 328 694	
Personnel et comptes rattachés	1 291 082	1 291 082	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	820 918	820 918	
Etat et autres collectivités publiques			
Taxe sur la valeur ajoutée	19 808	19 808	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	203 434	203 434	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	543 437	543 437	
Autres dettes	3 091 242	3 091 242	
Produits constatés d'avance	743 735	743 735	
	19 245 017	12 104 335	7 140 682
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 385 800		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	816 550		

M. TABLEAU DES PROVISIONS

Fait majeurs

En 2018, la CCI du Var a engagé des travaux de construction d'un parking aérien et d'une esplanade piétonne dans le cadre d'un projet urbain soutenu par Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM). Ce parking était destiné à pallier la reprise par le concédant du parking de Port-Marchand. En 2019, MTPM a lancé un concours d'aménagement du quartier MAYOL-PIPADY, ce qui s'est traduit par l'ajournement de l'opération. A ce jour, aucune information ne permettant de conforter la reprise de l'opération, une provision pour risque d'un montant de 1,7 M€ a été comptabilisée au 31/12/2021 pour acter la probabilité importante du risque d'abandon du projet au vu du délai écoulé. En 2025 l'abandon du projet est définitivement acté et la provision reprise.

Une nouvelle provision pour litiges de 340 000 € a été passée en 2025 sur EMTC en raison du litige en cours avec le CNRS concernant la prise en charge de frais de dépollution supplémentaires lié à leur installation sur la ZIP de Brégaillon.

La CCIV est membre du Groupement d'intérêt public Grand Prix de France du Castellet, par convention constitutive signée en date du 16 décembre 2016. En 2022, inscription d'une provision destinée à couvrir le risque lié au passif social du GIP GPF. Son montant a été évalué sur la base des dispositions de l'article 108 du 17/05/2011 et des stipulations de l'article 8.2 de la convention constitutive du groupement. Au 31 décembre 2022, le montant de la provision correspondante s'élève à 451 754 €. La dissolution du GIP a été prononcée par arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2024. A fin 2023 une provision complémentaire d'un montant de 826.246 € avait été inscrite, ce qui portait la provision totale inscrite au bilan de la CCIV à 1.278.000 €. Ce montant correspondait à la quote-part de la CCIV au déficit du GIP à fin 2024. La provision a été reprise en 2025 en contrepartie des versements faits et des charges à payer comptabilisées.

Concernant le personnel détaché de la CCI de Région, une provision pour risque au titre des revendications des organisations syndicales sur les dispositions transitoires statutaires liées à la rémunération des salariés, a été estimée par la CCIR pour la CCI du Var à 65 K€.

Provisions



exprimé en euros

Nature des provisions	Solde au 31/12/2024	Dotations 2025	Reprises 2025		Solde au 31/12/2025
			Utilisées	Non utilisées	
Appui & représentation entreprises et territoires	60 000	0	50 400	9 600	0
Etablissement Maritime Toulon Commerce	9 000	404 102		3 000	410 102
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	383 000	12 000	1 500		393 500
Aménagements	0	25 000			25 000
Autres infrastructures	16 000	10 000			26 000
PROVISION POUR LITIGES	468 000	451 102	51 900	12 600	854 602
Appui & représentation entreprises et territoires	45 000				45 000
Formation/Emploi	9 215				9 215
Etablissement Maritime Toulon Commerce	3 500				3 500
PROVISION POUR LITIGE A CARACTERE SOCIAL	57 715				57 715
Appui & représentation entreprises et territoires		40 896			40 896
Formation/Emploi		24 104			24 104
PROVISION RISQUE MAD		65 000			65 000
Appui & représentation entreprises et territoires	1 401 327		1 278 000		123 327
Etablissement Maritime Toulon Commerce	1 731 000			1 731 000	0
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	3 132 327		1 278 000	1 731 000	123 327

/...

.../

Nature des provisions	Solde au 31/12/2024	Dotations 2025	Reprises 2025		Solde au 31/12/2025
			Utilisées	Non utilisées	
Etablissement Maritime Toulon Commerce	1 359 255	325 489		195 424	1 489 320
PROVISION POUR RISQUE PENIBILITE PORTUAIRE	1 359 255	325 489	0	195 424	1 489 320
Appui & représentation entreprises et territoires	21 490				21 490
Etablissement Maritime Toulon Commerce	675 012	96 843	22 455	8 697	740 703
PROVISION IFC	696 502	96 843	22 455	8 697	762 193
Etablissement Maritime Toulon Commerce	229 813	195 100	65 299	9 695	349 919
PROVISION ALLOCATION ANCIENNETE	229 813	195 100	65 299	9 695	349 919
Appui & représentation entreprises et territoires	800 000				800 000
PROV PARTICIPATION REORGANISATION REGIONALE	800 000	0	0	0	800 000
Etablissement Maritime Toulon Commerce	186 790				186 790
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	132 680				132 680
PROVISION COMPTE FORMATION PERSONNEL	319 470	0	0	0	319 470
Etablissement Maritime Toulon Commerce	20 229				20 229
PROV POUR RENOUELEMENT DES IMMOBILISATIONS	20 229	0	0	0	20 229
Etablissement Maritime Toulon Commerce	500 000				500 000
PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS	500 000	0	0	0	500 000
Appui & représentation entreprises et territoires	913 295	96 065		31 589	977 770
PROVISION IFC PERSONNEL MAD CCIR	913 295	96 065	0	31 589	977 770
Appui & représentation entreprises et territoires	146 773	13 151	11 147	1 022	147 754
PROVISION ALLOC ANCIENNETE PERSONNEL MAD CCIR	146 773	13 151	11 147	1 022	147 754
Appui & représentation entreprises et territoires	137 528	226		74 127	63 627
PROVISION A.R.E. MAD CCIR	137 528	226	0	74 127	63 627
TOTAL GENERAL DES PROVISIONS	8 780 906	1 242 975	1 428 801	2 064 154	6 530 926

Etat des provisions sur actif circulant



exprimé en euros

Compte	Nature des provisions	Solde au	Dotations	Reprises	Solde au
		31/12/24	2025	2025	31/12/25
393100	PROV. POUR DEPRECIATION DES STOCKS				
	ZAC des Playes Six-Fours	30 297			30 297
	ZE de Signes	3 476 364		146 751	3 329 613
	TOTAL PROVISIONS SUR STOCKS	3 506 662		146 751	3 359 910
491600	PROV. POUR DEPRECIATION DES CLIENTS				
	Appui & représentation ent & territoires	102 981	26 999	8 179	121 801
	Formation/Emploi	201 556	84 384	30 887	255 053
	Autres infrastructures	24 535	96 182	10 453	110 264
	<i>Toulon Commerce</i>	101 270	93 015	1 600	192 686
	<i>Toulon Plaisance</i>	391 962	1 806	78 949	314 819
	<i>Giens Porquerolles</i>				
	Total DSP	493 232	94 821	80 549	507 505
	TOTAL PROVISIONS SUR CLIENTS	822 305	302 386	130 068	994 623
TOTAL GENERAL		4 328 967	302 386	276 819	4 354 534

N. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles

exprimé en euros

	Total	Appui aux entreprises et territoire	Formation / Emploi	DSP	Hors DSP
Autres charges exceptionnelles	22 837	22 837			
	22 837	22 837	0	0	0

Produits exceptionnels

	Total	Appui aux entreprises et territoire	Formation / Emploi	DSP	Hors DSP
	ETAT NEANT				

O. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES



	Chiffre d'Affaires en € au 31/12/2025	%
Appui entreprise et territoires	1 019 103	4,43%
Formation/Emploi	1 496 003	6,42%
Etablissement Maritime Toulon Commerce	15 355 989	
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	-6 576	
DSP Ports avec neutralisation	15 349 413	66,87%
Palais du Commerce et de la Mer	123 084	0,54%
Aménagements	4 684 437	20,39%
Autres Infrastructures	310 955	1,35%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL NIVEAU SERVICES :	22 979 433	100%
NEUTRALISATION REFACTURATIONS INTERNES	3 562	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL NIVEAU CCI :	22 982 995	

P. TRANSFERTS DE CHARGES

exprimé en euros

	Total	Appui aux entreprises et territoire	Formation / Emploi	DSP	Hors DSP
	ETAT NEANT				

Q. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

exprimé en euros

Service Bénéficiaire	Solde au 31/12/2024	Augmentation 2025	Diminution 2025	Solde au 31/12/2025
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS				
Appui aux entreprises et territoires	118 767	2 225	10 000	110 992
Formation/Emploi	849 299	309 345	145 369	1 013 275
Hors DSP :				
- Autres infrastructures	1 431 267		51 412	1 379 855
TOTAL	2 399 334	311 570	206 781	2 504 122
QP SUBVENTIONS VIREES AU RESULTAT				
Appui aux entreprises et territoires	80 971	14 568	10 000	85 539
Formation/Emploi	181 755	86 121	145 369	122 506
Hors DSP :				
- Autres infrastructures	561 299	73 416	51 412	583 303
TOTAL	824 025	174 105	206 781	791 348
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NETTES	1 575 309	137 465	0	1 712 774

R. DROITS DU CONCEDANT



exprimé en euros

	SOLDE AU	MOUVEMENTS 2025		SOLDE AU
	31/12/2024	Mouv. EMTP	Mouv. EMTC	31/12/2025
Subventions d'équipements ports	11 988 882	-6 328	16 907	11 999 461
Amortissements de caducité ports	22 680 356		-97 227	22 583 128
Amortissements sur immo. non renouvelables ports	-21 715 888		-1 540 441	-23 256 329
Reprise provisions pour renouvellement	12 958			12 958
Transfert v/immo	-50 108			-50 108
TOTAL DROITS DU CONCEDANT	12 916 200	-6 328	-1 620 761	11 289 111

S. APPORTS

Une importante réforme portant sur les budgets et les comptes des compagnies consulaires est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1992 : il s'agit de l'adoption du plan comptable des Chambres de Commerce et d'Industrie conforme au Plan Comptable Général.

Aussi au 1^{er} janvier 1992 le premier bilan en application de cette réforme a été établi à l'aide d'un compte « Écart d'ouverture du premier bilan ». Aux termes des dispositions de la circulaire 1111 du 30 mars 1992 ce compte et ses subdivisions sont rattachés au poste de passif « APPORTS ». Il se présente comme suit :

exprimé en euros

Ensemble de la CCIV	Ecart d'ouverture			
	DEBIT	CREDIT	SOLDE	
			DEBIT	CREDIT
Ecarts s/ immo amort. droits du concédant	10 269 054	4 441 230	5 827 824	
Immobilisations	6 999	1 100 782		686 900
Amortissements immob.	6 756 853	3 340 448	4 808 973	
Provisions dépréciation immo.	79 543		79 543	
Droits concédés	3 425 659		3 425 659	
Ecarts s/provisions pour ren. des immos.		979 985		979 985
Ecarts s/subventions	531 824	1 344 434		812 610
Ecarts s/en cours de prod net de provisions	7 043 384	3 772 220	3 271 164	
Stocks		3 772 220		3 772 220
Provisions s/stocks	7 043 384		7 043 384	
Ecarts s/emprunts	256 876		256 876	
Ecarts s/autres provisions	2 456 451		2 456 451	
Ecarts s/divers	989 951	3 520 209		2 530 257
Compte de résultat	81 259	20 568	60 691	
Avances internes	166 290	166 290		
Disponibilités		29 955		29 955
Fournisseurs		1 670 114		1 670 114
Clients		929 894		930 228
R.A.N.		64 261		64 261
Créances sur collectivités		539 967		539 967
Dettes sur collectivités	40 007		40 007	
Dettes sur congés payés	356 584	26 684	385 077	
Divers	345 811	72 476	269 621	
TOTAL	21 547 541	14 058 077	11 812 316	4 322 852

7 489 463



Variation des capitaux propres

exprimé en euros

Capitaux propres	Montant à l'ouverture de l'exercice 2025	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice 2025
Capital							
Primes d'émission, de fusion, d'apport							
Réserve légale							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	25 262 318	- 1 084 706					24 177 612
Résultat de l'exercice	- 1 084 706	1 084 706			1 431 052		1 431 052
Droit du concédant	12 916 200		10 579			- 1 637 668	11 289 111
Subventions d'investissement	1 575 309					137 465	1 712 774
Provisions réglementées	-						-
	38 669 121	-	10 579	-	1 431 052	- 1 500 203	38 610 549



V. Engagements financiers et informations en matière de crédit-bail

Garanties et cautions accordées

Année	Montant en k euros	Capital restant du au 31/12/2025	Cautions ou garantie	Cautions	Bénéficiaire
NEANT					

Au 31 décembre 2025, il n'y a pas d'engagements de crédit-bail.

Cotisations et autres concours consentis à des tiers

	en €
Pourboires-Dons-Libéralités-Cadeaux	15 855
Cotisations Annuelles	184 011
Subventions accordées	20 000
	219 866

Pourboires, dons, libéralités et cadeaux



ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	en €	
CARREFOUR	840	Cartes cadeaux
CHARLEMAGNE	121	Stylo
DECATHLON	189	Trophées
DELACOUR	819	Médailles du travail
DOMAINE DE LA NAVICELLE	315	Vin
FNAC	2 150	Cartes cadeaux
JORDENEN	5 829	Goodies
LE COMPTOIR FLEURI	407	Fleurs
PINEAU GRAVURE	150	Plaques Commémoratives
REFUGE ABEILLES	254	Miel
SOLISHOP	496	Savons
SPIRITOU	855	Chocolats, Sacs isothermes
YGEP	3 233	Stylos
Divers	198	
	15 855	

Cotisations annuelles

ORGANISMES BENEFICIAIRES	en €
ADT Var Tourisme	16
AFHYPAC	2 243
AFUZI	2 105
Air83	1 387
ALPMED	2 312
ANDRH	475
APASP	420
APCI	1 000
APIDAE	1 660
Associations des CCI Métropolitaines	3 000
Associations des Directeurs	650
ATOUT France	1 887
AUDAT	10 000
CCI France	100
CCI France	8 365
CEC Océan	15 000
CHAMBERSIGN	4 046
Club des entrepreneurs de Dracénie	1 550
CR Tourisme PACA	578
Dynamique Design	500
E-Deal	829
Foire de Brignoles	1 141
France Cyber Maritime	2 625
IFAG	53 603
Initiative Var	1 000
Institut en Territoire	5 500
Kedge	20 000
La Team Phoenix	131
Medcuiseas	7 056
Medlink	10 000
Medports	4 000
Propeller Club	38
Rising Sud	2 000
Sud Place	1 500
Symalean	4 074
The Week	100
Tissot Santé Sécurité	566
Turquoises Voyages	141
TVT	672
Union des Ports de France	11 622
Wista	120
	184 011



Subventions annuelles accordées par la CCIV

ORGANISMES BENEFICIAIRES	en €
Commission du Film Varois	2 500
Esprit Village	4 500
SNCF	13 000
	20 000

VI. Autres Informations

Honoraires Commissaire aux Comptes



Les honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2025 s'élèvent à 12 000 € HT.